

## Règlement du concours de dessin de manga

### **1 - publics concernés**

Ce concours de dessin est ouvert à 2 catégories :

- La **catégorie Kodomo** : ouverte aux enfants de 8 à 13 ans
- La **catégorie Seijin** : ouverte aux ados à partir de 13 ans et aux adultes.

### **2 - thèmes : dévoilés le jour du concours**

1. Enfants :
2. Ado-adulte :

Il s'agit de produire un **dessin unique de manga**, et non une planche, ou des cases, ou toute autre forme de strips. L'inspiration peut être prise dans les livres mis à disposition par la Médiathèque.

Les thèmes ne sont délivrés que le jour du concours et restent secrets avant cette date.

### **3 - Support et matériel utilisé**

Du matériel est à votre disposition : crayons de papier, crayons de couleur, stylo-feutres. Le dessin devra être réalisé sur une feuille blanche, de taille A4 fournie lors du concours.

**L'outil informatique n'est pas autorisé.** Le dessin doit être une création originale, il est donc interdit de ramener un modèle ou un dessin déjà fait.

### **4 - Date de réalisation et remise des dessins**

Le dessin doit être réalisé à la Médiathèque, le 9 février, entre 19h et 21h. Vous ne pouvez rendre qu'un seul dessin.

Le concours se tiendra en 3 temps :

- vendredi 9 février 2018, de 18h30 à 21h : accueil des participants et réalisation et remise des dessins
- samedi 16 février au samedi 10 mars 2018 : exposition des dessins des participants
- samedi 3 mars 2018 à 16h : annonce des gagnants et publication de leurs œuvres

Le dessin devra être remis à un membre du jury, présent ce jour.

**Le candidat devra écrire son nom, prénom et date de naissance au dos de son dessin.**

L'adresse du concours est :

*Médiathèque de Bagnolet  
1 rue Marceau  
93170 Bagnolet*

## **5 - Jury et critères de sélection**

Les dessins seront soumis à un jury de 7 personnes. Toutes les œuvres seront jugées anonymement afin d'éviter tout éventuel favoritisme. Chaque dessin sera étudié par le jury selon les critères suivant :

- 40 % esthétique manga (60 % esthétique manga et 40 % esthétique générale) : 8 points (5 manga + 3 esthétique)
- 20 % créativité et originalité : 4 points
- 20% respect du thème : 4 points
- 20% lisibilité et compréhension : 4 points

Ces critères servant de pré-sélection, le jury pourra se prévaloir du choix final des gagnants.

Prix du public : le public pourra voter pour son dessin préféré entre le 16 et le 28 février 2018.

## **6 - traitement et propriété des dessins**

Les dessins primés seront exposés dans la Médiathèque de Bagnolet du 15 février au 10 mars inclus. Les dessins resteront la propriété de la Médiathèque et ne seront pas retournés. Les participants autorisent les organisateurs à publier, exposer, imprimer ou distribuer les dessins, dans tous les médias et sur internet.

## **7 – Annonce des résultats**

Les résultats seront envoyés par mail le 6 mars. L'annonce des résultats se fera à la Médiathèque le 3 mars à 16h. Les dessins gagnants seront affichés sur le site web de la Médiathèque le 6 mars.

## **8 - Acceptation du règlement**

La participation au concours implique acceptation du règlement ci-dessus.

Bonne chance !